

Dans la formation de toute nouvelle compagnie les employés de tout service absorbé par la nouvelle compagnie doivent avoir la préférence.

La partie III pourvoit à l'établissement d'un tribunal ayant la juridiction recommandée par la Commission, excepté que le paragraphe (e) "abandon de lignes, services et facilités" est biffé. Les pouvoirs du tribunal peuvent être invoqués par l'une ou l'autre des compagnies et les décisions du président appuyé d'un autre membre sont finales et lient les deux chemins de fer, même si l'un deux n'a pas nommé de représentant. Les ordonnances du tribunal sont impératives et appliquées de la même manière que les ordonnances de la Commission des Chemins de fer et ne sont pas sujettes aux appels excepté sur les question de juridiction et seulement devant la Cour Suprême du Canada. Quand il y a conflit entre une décision de ce tribunal et une ordonnance de la Commission des Chemins de fer c'est le tribunal qui domine. Dans le cas d'une dispute affectant substantiellement le public ou affectant une province quelconque le président doit donner des avis en bonne et due forme aux intéressés, qui peuvent être entendus à l'audience.

Section 2.—Statistiques des chemins de fer.

La longueur des lignes canadiennes en exploitation est donnée, pour toutes les années écoulées entre 1850 et 1934, au tableau 1; on y voit que la plus grande période d'activité de construction de chemins de fer a été dans les 1850, alors que le parcours se prolongea de 66 à 2,065; puis, un arrêt en 1860; la deuxième période d'activité fut en 1870 et 1880, suivie d'un état presque stationnaire vers 1890; enfin, une troisième période de construction à outrance entre 1900 et 1917, après quoi il y eut un ralentissement.

En longueur globale de voie ferrée le Canada se classe maintenant quatrième pays, avec 42,270 milles, les Etats-Unis, la Russie soviétique et l'Inde Britannique étant les seuls pays avec un plus grand parcours. Au point de vue du nombre d'habitants par mille de voie ferrée seule l'Australie a une plus grande moyenne, le Canada prenant la deuxième place avec 256 habitants par mille de voie ferrée sans tenir compte de 339 milles de voies, en majeure partie des lignes principales de chemins de fer canadiens traversant les territoires américains.

1.—Longueur des voies ferrées le 30 juin 1835-1919 et le 31 décembre 1919-34.

Année.	Nom- bre de milles en exploit- ation.	Année.	Nom- bre de milles en exploit- ation.	Année.	Nom- bre de milles en exploit- ation.	Année.	Nom- bre de milles en exploit- ation.	Année.	Nom- bre de milles en exploit- ation.	Année.	Nom- bre de milles en exploit- ation.
	nomb.		nomb.		nomb.		nomb.		nomb.		nomb.
1835	—	1862	2,189	1877	5,782	1892	14,564	1907	22,446	1921	39,191 ¹
1836-46.	16	1863	2,189	1878	6,226	1893	15,005	1908	22,966	1922	39,358 ¹
1847-49.	54	1864	2,189	1879	6,858	1894	15,627	1909	24,104	1923	39,654 ¹
1850	66	1865	2,240	1880	7,194	1895	15,977	1910	24,731	1924	40,059 ¹
1851	159	1866	2,278	1881	7,331	1896	16,270	1911	25,400	1925	40,350 ¹
1852	205	1867	2,270	1882	8,697	1897	16,550	1912	26,840	1926	40,350 ¹
1853	506	1868	2,278	1883	9,577	1898	16,870	1913	29,304	1927	40,570 ¹
1854	764	1869	2,524	1884	10,273	1899	17,250	1914	30,795	1928	41,022 ¹
1855	877	1870	2,617	1885	10,773	1900	17,657	1915	34,882	1929	41,380 ¹
1856	1,414	1871	2,695	1886	11,793	1901	18,140	1916	36,985	1930	42,047 ¹
1857	1,444	1872	2,899	1887	12,184	1902	18,714	1917	38,369	1931	42,280 ¹
1858	1,863	1873	3,832	1888	12,163	1903	18,968	1918	38,252	1932	42,409 ¹
1859	1,994	1874	4,331	1889	12,628	1904	19,431	1919 ^a	38,329 ¹	1933	42,336 ¹
1860	2,065	1875	4,804	1890	13,151	1905	20,487	1919 ^b	38,495 ¹	1934	42,270
1861	2,146	1876	5,218	1891	13,838	1906	21,423	1920	38,805 ¹		

¹ Révisé depuis la publication de l'Annuaire de 1934-35.

^a 30 juin.

^b 31 décembre.